

Rôles de chacun dans une association : co-pilotage salarié - bénévole

A partir des affirmations suivantes , chacun se prononce s'il est d'accord (feu vert), ou non (eu rouge) ou « ça dépend » (feu orange).

Questions sur

- ✓ Vie associative
- ✓ Administration et gestion
- ✓ Gestion des ressources humaines

| Vie associative | Administration et gestion | Gestion des Ressources Humaines |
|--|--|---|
| Le président peut imposer sa voix en cas de désaccord | La responsable a à s'occuper, seule, de l'élaboration et du suivi du budget prévisionnel. | Les membres de l'équipe peuvent solliciter une personne du bureau alors qu'il y a un poste de responsable |
| Le conseil d'administration est constitué de l'ensemble des adhérents exclusivement | C'est la responsable qui vire les salaires sur le compte des professionnelles de la crèche | Le bureau met en place une politique RH (formation, primes de fin d'année, contrat aidé,...) |
| Le bureau est élu le jour de l'assemblée générale | Le bureau décide de la délégation de signature à donner à la responsable | La responsable assure une fonction de veille et de conseil auprès des élus associatifs |
| A l'assemblée générale, il est obligatoire de présenter un rapport, celui que l'on souhaite (moral, activité, financier) | Le trésorier présente le budget devant le CA en faisant ressortir les options et les risques | La directrice élabore le plan de formation du personnel |
| Ce sont les salariés de l'association sur leur temps de travail qui les présentent. | Le CA vote le budget de la crèche | Le CA définit le cadre de délégation donnée à la directrice, c'est-à-dire le rôle de la directrice dans la gestion du personnel (horaire, planning, jour de congé, récupération, formation) |
| Le président est l'animateur de la réflexion partagée bénévole/ salariés autour du projet | Le président est responsable du suivi du budget | Le président ne doit surtout pas signer les contrats de travail |